



**icare**  
atm

Date: 14/11/2017

**Porteur:**

**Client:** AMA SA

Lunettes de Protection à Verres Correcteurs

**Déclaration de conformité à la Norme CE**

**Notice d'utilisation EPI lunette DIN-EN 166 DIN EN ISO 9002**

**Le Fabricant**

ICARE-Atm  
17 rue du général STUHL BP 70016  
57230 BITCHE

déclare par la présente que l'EPI décrit est fabriqué conformément à la norme Européenne EN 166 ,un Certificat de Conformité a été délivré par:

**CRITT SPORT ET LOISIRS -ZA du SANITAL – 21 rue Albert EINSTEIN - 86100 – CHATELLERAUT(N.501) Notified Body 0196-**

**Descriptif de la Monture :** OG 220s 58/15 Black cristal

**Descriptif des verres :** Polycarbonate Durr SAR

**Exemple de marquage Montures**

H EN 166 F

**Exemple de marquage Oculaires**

JD 1 F CE

Identification fabricant = JD

Classe qualité optique = 1

Classe de protection = F ou S

Marquage = CE

**Marquage de l'équipement**

**EN 166 JD 1 F CE**

Correction Visuelle	Sphère	Cylindre	Axe	Addition
Correction OD	0,00	0,00	0	0,00
Correction OG	0,00	0,00	0	0,00

- FR 46 418 897 195 - RCS SARREGUEMINES 418 897 195 - 17 Rue du général STUHL - BP 70016 - 57231 BITCHE CEDEX -  
Téléphone 03 87 96 10 24 - Télécopie 03 87 96 14 60 -Web :icare-atm.fr - Email :icare-atm@wanadoo.fr  
Icare -ATM SARL au capital de 40 000 euros - APE 334 A - SIRET 418 897 195 00024 -



**iccre**  
atm

**Nettoyage et transport** stocker les lunettes dans un endroit sec et à température ambiante. Si vous utilisez la lunette dans un environnement poussiéreux, veuillez les nettoyer régulièrement. En général un rinçage à l'eau tiède, suivi d'un nettoyage à l'eau savonneuse suffit pour l'entretien quotidien des lunettes, mais dans le cas d'utilisation de certains produits phytopharmaceutiques, une procédure spécifique peut être requise, désinfection par lampe UV, germicide, bac à Ultra-son ou étuvage inférieure à 100°. Il convient de nettoyer les lunettes tous les jours, par exemple avec des tissus de nettoyage adaptés. Il faut les ranger dans un endroit propre et sec, dans un étui ou des boîtes de rangement sécurisées, où elles ne peuvent ni tomber ni être écrasées.

Pour le transport, ranger soigneusement votre lunette dans l'étui rigide fourni avec l'EP, pour éviter rayures et écrasement des verres correcteurs.

Changer les oculaires dès qu'ils sont rayés ou endommagés. Dans certaines circonstances, il est possible qu'il se produise chez certaines personnes extrêmement sensibles des réactions allergiques suite à un contact de certains matériaux avec l'épiderme.

**Avertissement** les particules lancées à grande vitesse sur des lunettes ophtalmiques classiques portées en protection peuvent provoquer des chocs occasionnant un danger pour l'utilisateur. Pour l'utilisation de pièces de rechange ainsi que leur ajustage, veuillez vous adresser à Leate-Aim.

Si la protection mécanique est nécessaire à des températures extrêmes, l'équipement de protection doit être marqué de la lettre supplémentaire T (par exemple: FTJBT, ATD). Dans le cas contraire l'équipement de protection ne peut être utilisé qu'à des températures ambiantes.

Combinaisons appropriées de montures et d'oculaires : Il existe de nombreuses possibilités pour combiner les montures et les oculaires : Les montures Hilo EN 166 -F-C/E peuvent être équipées d'oculaires en matière organique CR 39 dont la résistance mécanique et de classe S, dans ce cas l'ensemble de l'équipement optique de protection répondra aux exigences minimales classe S.

**Date limite d'utilisation** les lunettes de protection à verres correcteurs seront conformes aux préconisations de sécurité et conformes aux spécifications de la norme EN 166 pour une durée de 2 ans y compris les accessoires cordons, étuis, la date limite d'utilisation est indiquée sur le bas de la présente notice.

**Domaines d'utilisation** les lunettes de protection sont conformes à une utilisation en milieu industriel en conformité avec l'activité et le risque d'un poste de travail. Le port de lunettes de protection ne garantit pas la protection illimitée à tous types d'impacts, ou projections, exclus pour les utilisations et risques d'exposition aux rayonnements solaires, aux projections d'acides, aux projections et impacts haute énergie. Aux activités de soudage, des rayonnements d'origine nucléaire, des rayons X, des émissions laser et des rayonnements infrarouges.

**Caractéristiques** les protecteurs de l'œil destinés à la protection contre les particules lancées à grande vitesse doivent résister au choc d'une bille d'acier de diamètre nominal de 6 mm et ayant une masse minimale de 0,86 g frappant les oculaires et leur protection latérale à une vitesse de 45 m/s pour la Classe F.

**ICARE • 17, rue du général STUHL 57230 BITCHE France • Phone : 0033 387 96 10 24**  
**Email : icare-atm@wanadoo.fr • Website : www.icare-atm.fr**